

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
JeuDi 2 Juillet 2015 à 20 h à la Mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- **Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SIAEPA de Pannecièrre,**
- **Schéma de distribution de l'eau potable,**
- **Travaux sur le réseau d'eau de la Gare,**
- **Programmes de travaux divers :**
 - **Voirie, fenêtres de l'école, toiture de la grange de l'Auberge, pont de Vauprangés, mobilier de la mairie,**
- **Plan de financement des travaux,**
- **Décision modificative au B.P. 2015,**
- **Demande de subvention pour la coopérative scolaire,**
- **Convention frais de scolarisation à l'école de Corbigny,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Camille DEBEZE, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Brigitte HORB, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT.

Absents excusés : Annick FERROT ayant donné pouvoir à Roland RENAULT,
 Damien LANGLET « « « Christophe GAGNEPAIN.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du Jeudi 9 Avril 2015 à 19h30.

1) **PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE D'EAU DU SIAEPA DE PANNECIERE**

Le maire donne lecture de ce rapport en soulignant les points suivants :

Nombre d'abonnés

Année 2013	Année 2014	en moins
1 991	1979	12 dont 2 à Gâcogne

Consommation d'eau sur le SIAEPA de Pannecièrre en m3

Année 2013	Année 2014	Evolution
127 776	120 654	- 7 122
Gâcogne 2 851	3 006	+ 155

<u>Tarification</u>	au 01/01/2014	au 01/01/2015
Part fixe de fonctionnement en eau potable (€HT /an)	98,-	99,-
Prix au m3 consommation en eau potable «	1,73	1,74
Taxes et redevances au m3	0,034	0,038
Pollution domestique (Agence de l'eau) Gâcogne	0,24	0,22

.Tarification applicable au 01/01/2014 et 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m3/an)

01 /01/2014	01/01/2015	Variation
357,10	357,39	+ 0,08 %

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 était d'une bonne qualité bactériologique. Son pH est en moyenne de 7,45.

2) **SCHEMA DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

Le maire donne lecture d'un courrier émanant du SIAEPA de Pannecièrre relatif au schéma de distribution d'eau potable.

Chaque commune est tenue d'adopter un schéma de distribution qui permet de déterminer les zones où elle s'engage à fournir l'eau potable aux administrés. Le SIAPEA a proposé de réaliser ce schéma, ce qui avait été accepté préalablement.

La délibération du Comité Syndical du 21 Mai 2015 précise que :

« La distribution en eau potable sur le territoire de la Commune de Gâcogne est assurée à partir des canalisations existantes figurant sur le plan fourni par le SIAEPA de Pannecière, sous réserve d'un diamètre et d'un débit suffisants pour satisfaire toute nouvelle demande de branchement et selon les critères ci-dessous :

- a) Sur domaine public à partir de la canalisation existante : la distance limite pour un nouveau branchement est de 50 mètres en domaine public, avec pose du regard compteur en limite de propriété,
- b) Sur une parcelle privée traversée par une canalisation existante : cette parcelle peut être desservie, avec pose du regard compteur en limite de propriété accessible par une voie carrossable.

Toute demande ne respectant pas ces critères pourra néanmoins être étudiée par le conseil municipal et le SIAEPA».

Ce schéma et ces dispositions sont adoptés pour les secteurs desservis par le SIAEPA de Pannecière ainsi que pour les réseaux communaux de la Gare et Parjot avec les mêmes conditions.

Le coût des plans fournis par le SIAEPA est de 110 €.

3) TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU DE LA GARE

L'an dernier des travaux ont été réalisés à PARJOT et cette année, il y a lieu de réparer le réservoir de LA GARE qui est fissuré et dont les parois sont poreuses. L'Entreprise Fabrice TACHE a fourni un devis pour la pose d'un enduit d'étanchéité et le remplacement du couvercle qui s'élève à 2 534,16 € TTC ;

Le budget du service d'eau étant insuffisant pour couvrir ces frais, le Conseil donne son accord pour un financement des travaux 2014 (Parjot) et 2015 (La Gare) par un emprunt de 5 000 € sur 10 ans pour couvrir la différence et également conserver une partie de l'excédent pour pallier aux éventuels travaux qui pourraient survenir inopinément.

Le coût par abonné serait donc d'environ 51 € par an pendant 10 ans.

Les conseillers donnent leur accord pour accepter le devis de M. TACHE, ainsi que sur l'emprunt envisagé. Plusieurs banques vont être consultées et il y aura lieu de délibérer sur leur choix lors d'une prochaine réunion.

4) PROGRAMME DE TRAVAUX DIVERS

a) VOIRIE

Une estimation de 66 600 € TTC a été faite sur des travaux pour les emplacements suivants : VC11 Mairie, VC11 Les Plats, Rhuère, La Roche et La Pourse, qui sont à réaliser cette année sur proposition de la commission voirie.

Le besoin de financement pour ces travaux est de 21 600 € (45 000 € ayant déjà été budgétés)

Il conviendra de rajouter au marché voirie la partie enrobé de l'accessibilité à la mairie, soit 10 905 € qui bénéficie d'une subvention de l'Etat à hauteur de 40 %.

Des demandes de devis vont être adressées à 4 ou 5 entreprises spécialisées, pour des travaux à effectuer à compter de fin août 2015.

b) TOITURE DE L'AUBERGE

Le Maire présente une estimation de 20 954,40 € TTC pour 174 m² de surface avec des tuiles mécaniques rouges.

Cinq entreprises seront consultées. Préalablement, la couleur et la forme des tuiles devront être choisies.

c) FENETRES DE L'ECOLE

Il est décidé de remplacer 4 fenêtres bois vétustes par des fenêtres bois double vitrage comportant 8 carreaux par fenêtre.

Quatre menuisiers seront consultés avec demande de réalisation des travaux durant les vacances scolaires de la Toussaint (semaine du 19 au 23 Octobre 2015).

d) MOBILIER POUR LA MAIRIE

Une grande armoire est nécessaire pour le rangement des dossiers. Il est décidé d'acquérir une armoire d'environ 2m de large sur 2m de haut pour un coût d'environ 1 200 € TTC.

5) PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Pour couvrir le financement des travaux envisagés et compte tenu du faible endettement de la commune, le conseil souhaite profiter des taux d'intérêt actuels particulièrement bas pour contracter un emprunt qui, d'un commun accord est fixé à 25 000 € sur 7 – 10 ou 12 ans. A cet effet, plusieurs banques vont être consultées.

6) DECISIONS MODIFICATIVES AU BP 2015

a) Dépenses de salaires

Une somme de 1 397 €, au titre des cotisations patronales est à ajouter au budget « dépense de salaires » suite à la validation par la secrétaire de ses trimestres de non titulaire.

b) Investissements à ajouter au budget 2015

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Solde de la voirie	21 600 €	
- Toiture de l'Auberge	21 000 €	
- Armoire de bureau	1 200 €	
- Emprunt		25 000 €

c) Budget de l'eau

	<u>Dépense</u>	<u>Recettes</u>
- Travaux à la Gare	2 535 €	
- Emprunt		5 000 €

La différence sera prélevée sur le suréquilibre du budget 2015.

7) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE

L'école de Gâcogne a sollicité une subvention suite à plusieurs dépenses faites ou à prévoir :

- blouses de peinture, matériel de mobilité, sortie au parc zoologique en fin d'année scolaire.

L'ensemble des conseillers est d'accord pour attribuer la somme de 200 € prévue au budget et non affectée.

8) CONVENTION FRAIS DE SCOLARISATION A L'ECOLE DE CORBIGNY

Le maire annonce avoir accordé une dérogation pour un enfant de Gâcogne dont les deux parents travaillent à Corbigny. Il y a lieu de payer la scolarisation à la commune qui accueille l'enfant. Le coût annuel est de 1 652,99 € pour l'élève concerné qui fréquente la maternelle de Corbigny. Compte-tenu du peu de différence qu'il y a avec le SIRP sur Gâcogne dont le coût serait d'environ 1 400 €, le conseil donne son accord pour cette dépense.

9) QUESTIONS DIVERSES

a) Soutien à l'Association des Maires de France – AMF

Le conseil municipal décide de participer à cette action en alertant solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Après délibération, le conseil décide de soutenir le mouvement de protestation des maires contre la baisse massive des dotations de l'Etat.

b) Plan « Canicule »

Le maire rappelle que nous sommes en état de vigilance « canicule » de niveau 3. Il est demandé à chacun des conseillers d'être attentif aux personnes les plus fragiles.

c) Journée citoyenne

Une journée est proposée à l'automne prochain pour réaliser, avec des bénévoles, des petits travaux d'entretien sur le domaine public tels que des lavoirs ou l'entretien des bancs de l'église par exemple.

La date et les modalités seront fixées ultérieurement.

Fait à Gâcogne, le 6 Juillet 2015

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne